Marianne voilée : 5.000 euros d'amende requis contre le directeur de Valeurs Actuelles

16/12/2014 à 21h30



Le tribunal correctionnel de Paris a requis 5.000 euros d'amende à l'encontre du directeur de Valeurs Actuelles pour sa Une illustrée d'une Marianne voilée.

Cinq mile euros d’amende ont été requis mardi contre le directeur de la publication de Valeurs actuelles pour provocation à la haine envers les musulmans. Yves de Kerdrel devait répondre de la Une de l’hebdomadaire du 22 septembre 2013, sur laquelle on pouvait voir une Marianne voilée d’un niqab.

Le magazine titrait alors: “Naturalisés: l’invasion qu’on cache”, ainsi qu’une série d’expressions appelant à la discrimination, la haine ou la violence. L’Union des étudiants juifs de France (UEJF) avait alors décidé de saisir le tribunal correctionnel de Paris. […]

BFMTV